

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2020- 03-13-001

portant inscription au titre des monuments historiques du pavillon Viardot et de son parc situés 16, rue Ivan-Tourgueniev à BOUGIVAL (Yvelines) ;

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté en date du 14 novembre 1983 portant inscription au titre des monuments historiques du chalet d'Ivan Tourgueniev en totalité, des façades et toitures ainsi que du salon central, du grand salon à l'est et du petit boudoir, avec leur décor, au rez-de-chaussée du Pavillon Viardot ;

VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 décembre 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le pavillon Viardot et son parc paysager sont contemporains l'un de l'autre et qu'ils témoignent de la vogue des constructions néo-classiques péri-urbaines, ici dans les boucles de la Seine, dans les années 1830 ; qu'ils constituent un lieu de mémoire où vécurent Pauline Viardot et son mari, Louis Viardot, à proximité du chalet d'Ivan Tourgueniev, rappelant la vitalité artistique du début de la Troisième République ; que l'édifice a conservé sa distribution originelle et que des décors ont été nouvellement mis au jour, ainsi que des vestiges de fabriques dans le parc, rendant désirable une protection plus complète ;

**ARRÊTÉ**

ARTICLE 1er-. Sont inscrits au titre des monuments historiques le pavillon Viardot en totalité et son parc, y compris les éléments architecturaux qui y subsistent, situés 16, rue Ivan-Tourgueniev à BOUGIVAL (Yvelines), sur la parcelle n°39, d'une contenance de 5ha 79a 20ca, figurant au cadastre section AH, tel que délimité par une clôture (non incluse dans l'étendue de la protection) figurée par un liseré rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à la commune de La Celle-Saint-Cloud.

ARTICLE 2-. Le présent arrêté complète l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 14 novembre 1983 susvisé.

ARTICLE 3-. Le présent arrêté sera notifié au maire de La Celle-Saint-Cloud, propriétaire, ainsi qu'au maire de Bougival et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 4-. Le préfet de la région d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

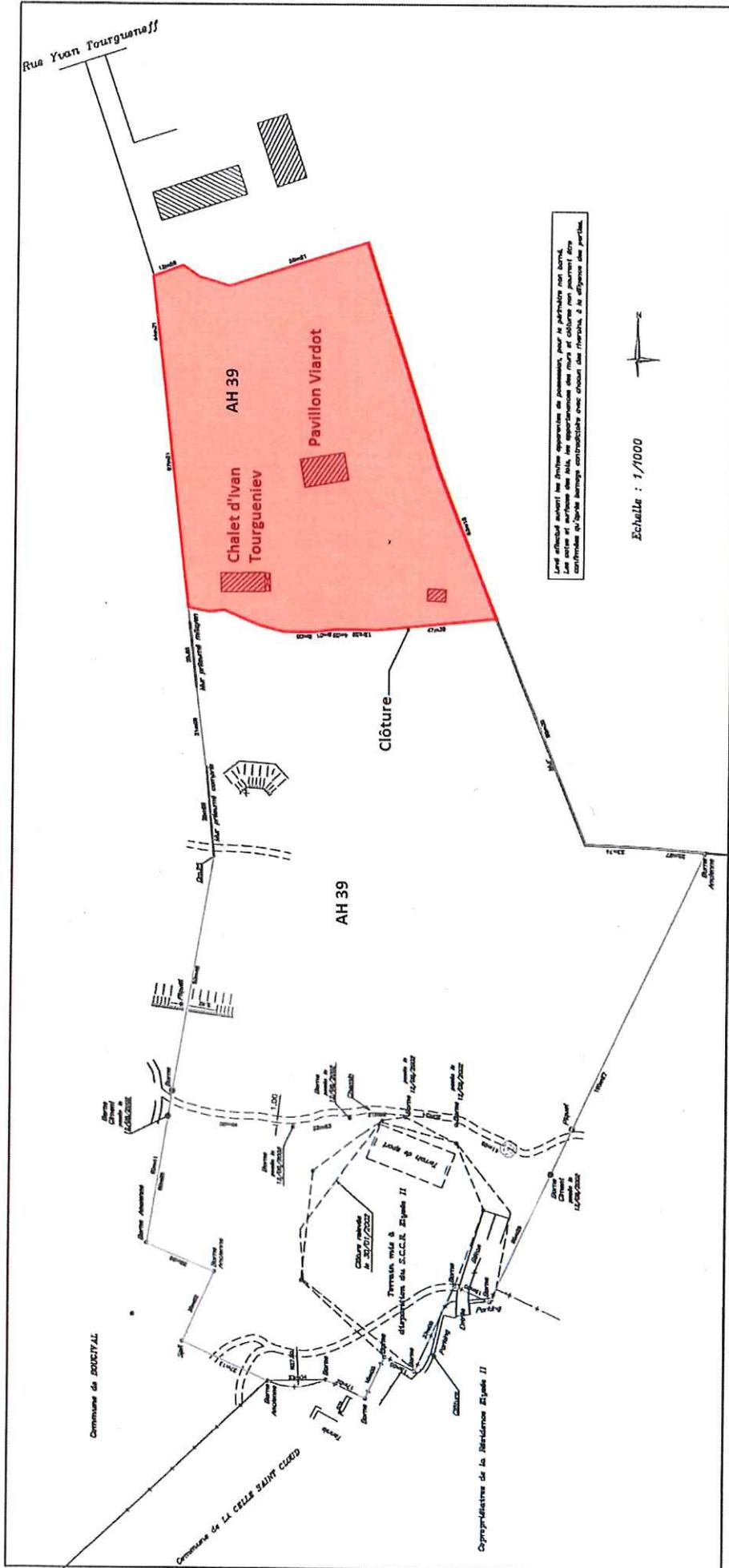


Michel CADOT

13 MARS 2020

ARRÊTÉ N° 2020-03-13-001

portant inscription au titre des monuments historiques du pavillon Viardot et de son parc situés 16, rue Ivan-Tourgueniev à BOUGIVAL (Yvelines).



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfecture de Paris

*Michel CADOT*

Michel CADOT